

Situation et devenir du métier de psychologue en Algérie, Les associations à la rescousse?

Hocine Meraihi¹

Résumé

La formation des psychologues en Algérie a toujours été dictée par des impératifs de réponse aux besoins de la société dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la jeunesse...et d'accompagnement des réformes de l'école notamment.

Avec l'évolution des besoins de la société, plusieurs profils et statuts juridiques ont vu le jour. Dans le domaine des affaires sociales qui a été chargé notamment de la prise en charge d'une frange de la société (les personnes à besoins spécifiques), dans le secteur de la santé pour accompagner le malade sur le plan de la prise en charge psychologique et psycho pathologique, dans le secteur de la jeunesse et des sports pour l'accompagnement de la jeunesse et de la lutte contre les fléaux touchant principalement cette frange de la population...etc. Cependant certains secteurs aux besoins avérés en encadrement n'ont pas pris la mesure de l'importance de ce profil de personnel pour l'efficience de leur action ; l'éducation nationale et l'enseignement supérieur.

Mots Clés : formation, psychologue, besoins, société, malade, prise en charge psychologique, accompagnement psychologique, l'éducation nationale, l'enseignement supérieur.

ملخص :

كان تكوين النفسانيين في الجزائر تمليه دائما ضرورات الاستجابة لاحتياجات المجتمع في مجالات التعليم والصحة والشباب. ومرافقة الإصلاحات المدرسية خاصة. ومع تطور الاحتياجات المتغيرة للمجتمع، ظهرت شعب و تخصصات متعددة، في مجال الشؤون الاجتماعية، الذي أوكلت له مسؤولية التكفل على وجه الخصوص بالفئات الهامشية في المجتمع (ذوي الاحتياجات الخاصة) في القطاع الصحي، لمرافقة المريض من حيث الدعم النفسي و المرضي و في مجال الشباب والرياضة لترقية الشباب ومكافحة الآفات التي تؤثر على هذه الشريحة من السكان ... الخ وأيضا في المجال الخصوصي والجمعي. إلا انه يُلاحظ أن هناك قطاعات ذات تواجد عال من الأفراد الأحداث لم تتخذ مبادرة إدماج أسلاك المختصين النفسانيين للتكفل بهذه الشريحة، ألا وهي التربية والتعليم العالي. **كلمات مفتاحية:** تكوين، علم النفس، احتياجات، مجتمع، المريض، رعاية نفسية، إرشاد نفسي، التعليم الوطني، التعليم العالي.

¹ Hocine Meraihi, Professeur, Université Alger 2.

Introduction

Réfléchir sur la formation en général et sur son domaine de formation ou d'exercice en particulier est assurément une préoccupation légitime et salutaire tant il y va de leurs devenir.

Cette rencontre et d'autres opportunités semblent être un lieu et un instant privilégiés pour les enseignants, les chercheurs mais aussi pour les praticiens de la psychologie de faire des haltes pour évaluer leurs actions respectives aussi bien dans la formation que dans la pratique quotidienne, professions appelées à évoluer constamment, afin de mesurer et corriger éventuellement leurs impacts sur la société.

Je me propose pour ce qui me concerne, avec votre permission de porter un regard sur ces dimensions du point de vue de leur évolution historique et réglementaire dans la société algérienne ainsi que sur les perspectives de promotion que les uns et les autres peuvent proposer.

Aspects historiques

- **La formation en psychologie et ses objectifs**

On peut situer l'introduction de l'enseignement de la psychologie en Algérie, au début des années 70. (Au même titre d'ailleurs qu'en Tunisie d'après une étude collective de 2006 intitulée : Analyse des causes des difficultés rencontrées par les psychologues dans leur pratique professionnelle.)

La formation en psychologie se limitait à l'orientation scolaire et professionnelle à l'université d'Alger sous l'égide du ministère de l'éducation nationale dans les années post indépendance.

L'institut de psychologie appliquée existe depuis 1967(Décret 67/48 du 17 MARS 1967)

L'évolution de cette discipline a été favorisée par la création de nouvelles universités à Constantine et Oran (L'annexe universitaire de Constantine créé en 1961 a été érigée en universités de plein exercice à la faveur de l'ordonnance 69/56 du 17/06/ 1969)

Des sections de psychologie ont été créées au sein de la faculté des lettres et des sciences humaines, par la suite des instituts (1973), dans une cartographie universitaire qui répondait aux besoins du moment, en application de la réforme de l'enseignement supérieur du 08/11/1971

Ces instituts avec dominantes de spécialisation, psychologie du travail à Oran, pôle industriel et pétrochimique et psychologie et sciences de l'éducation à Constantine pour accompagner la mise en place de la

Situation et devenir du métier de psychologue en Algérie.

nouvelle école algérienne, instituée par l'ordonnance du 16/04/1976 portant réforme du système éducatif.

Nous retrouverons ce souci d'adaptation de la formation universitaire a son environnement bien des années plus tard dans les objectifs du système LMD institué à la faveur de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur (Loi 06/08 du 23/02/2008).

- **Les statuts juridiques du métier de psychologue**
- **Dans le secteur de la santé**

Le statut du psychologue a été institué en Algérie en 1973 pour donner une existence légale à ce corps de métier (décret 73/69 du 16/04/1973).

Ce statut des psychologues a connu par la suite des évolutions notamment en 1991 (décret 91/11 du 27/04/1991 portant statut des psychologues de santé publique.

Par la suite, le métier d'orthophoniste a été institué par décret 80/110 DU 12/04/1980.

Le statut du psychologue a aussi connu une évolution récente (décret exécutif 09/240 du 22/07/2009) ou l'on note une intégration du corps des orthophonistes et du psychologue de santé publique sous l'appellation de psychologue clinicien et psychologue orthophoniste de santé publique.

- **Dans le secteur privé**

Pour les praticiens de la psychologie et de l'orthophonie exerçant à titre privé c'est une instruction du Ministère de la santé publique qui a donné une existence légale à ces professionnels (Circulaire 098/Cab MSP du 15/03/1987 en application de la loi sanitaire 85/05 du 16/02/1985 qui consacre dans son article 4 ...[la santé comme un état de bien-être physique, psychique et social, dont le libre accès doit être garanti à chaque personne ,par l'état ,les collectivités locales, les autorités sanitaires, les professionnels de santé, les établissements de santé publics et privés...]).

La profession de psychologue, au départ limitée au secteur de l'éducation et ensuite à celui de la santé n'a cessé de se déployer de manière notable à d'autres secteurs de la société avec l'évolution des besoins et des problématiques que posaient certaines catégories de la population. Cependant nous n'avons pas constaté d'une manière notable, faute de données, son implantation dans le secteur privé.

- Dans le secteur de la protection sociale

Les personnes handicapées, l'enfance assistée, la jeunesse, le troisième Age, l'enfance en danger moral...sont autant de catégories sociales qui ont par leur existence et aussi par les problèmes sociétaux, économiques et sanitaires qu'elles posaient, poussé l'état vers une politique volontariste de prise en charge dès le début des années 1980.

Le ministère de la protection sociale a lancé au début des années 80, un vaste programme pour concrétiser cette prise en charge par la création d'établissements spécialisés (FEA, CSR CPP ...), des établissements de formation spécialisée (CNFPS, CNFPH) et aussi par le recrutement de psychologues.

Avec l'intégration de la profession de psychologue dans les établissements de la protection sociale dans le cadre des statuts existants (de santé publique), le secteur de la protection sociale a adapté ce corps à ses besoins spécifiques par la promulgation d'un texte de loi instituant le corps de psychologue de la protection sociale (décret 93/102 du 12/04/1993),texte qui a été modifié en 2009 (décret 09/353 du 08/11/2009) ou l'on retrouve 2 corps spécifiques concernant le métier de psychologue :le psychologue éducateur et le psychologue clinicien.

- Dans les autres secteurs

D'autres secteurs de la société ont aussi par la suite intégré le métier de psychologue professionnel dans le cadre de leurs différents corps spécifiques ou par le biais de la mise en position d'activité des corps de psychologues des autres secteurs dits traditionnels en adaptant l'intervention du psychologue à leur propres besoins en direction des catégories qui relèvent de leur secteur d'activité.

Nous citerons à cet effet le secteur de la jeunesse et des sports qui recrute et emploie des psychologues dans les cellules d'écoute rattachées aux centres d'information et d'animation de la jeunesse, établissements créés en 1990 dans chaque chef-lieu de wilaya et chargés de l'encadrement, la gestion, l'information en milieu de jeunes à travers les établissements et les associations de jeunesse qui lui sont affiliés.

Nous citerons aussi, le secteur de la formation professionnelle qui recrute et emploie les psychologues au niveau des cellules d'information et d'orientation rattachées aux établissements de formation professionnelle pour l'accompagnement des demandeurs de formation dans leurs choix de carrières professionnelles

Situation et devenir du métier de psychologue en Algérie.

- Dans le mouvement associatif

Nous avons aussi des informations non quantifiées sur la présence et l'activité des psychologues dans de nombreuses associations pour ne citer que le CRA ,la FOREM, la SARP, EL ISLAH OUEL IRCHAD ou d'autres qui offrent à titre bénévole des prestations psychologiques aussi bien de thérapie courante, que d'écoute et de conseil.

Nous constatons après cet exposé que le métier de psychologue a été intégré dans des secteurs importants de la société comme la santé, la protection sociale ...et pratiquement dans tout ce qui est institutionnel.

• Carences et inadéquations

Nous constatons par contre que le métier de psychologue n'a pas ou peu été intégré, dans la sphère de l'école algérienne qui a toujours connu une forte concentration juvénile dans ses différents paliers y compris le supérieur

Ce secteur aux besoins avérés en matière d'accompagnement, de prévention et de prise en charge des besoins des élèves (et des étudiants pour ce qui est de l'université ou la vie communautaire s'accompagne souvent de son lot de problèmes) et aussi des autres intervenants dans la fonction éducative sur les plans relationnel ,celui des acquisitions ainsi que celui de la formation des formateurs, de la violence, du décrochage scolaire...,ne dispose pas de professionnels de la psychologie scolaire au sens de l'association américaine de psychiatrie, selon laquelle, ce professionnel est un praticien qui intervient sur l'enfant en milieu scolaire en relation avec les enseignants, la direction et les parents.

En France, la profession de psychologue scolaire est règlementée. Celui-ci est un enseignant détenteur d'un diplôme lui permettant de faire usage du titre de psychologue.

Au canada et dans d'autres pays à système scolaire développé le psychologue scolaire est incontournable dans une école, ou il est associé au fonctionnement de l'institution. Il contribue avec les enseignants et l'encadrement à l'organisation du cadre d'accompagnement des élèves. Il est aussi médiateur au sein de l'école entre celle-ci et la famille...

L'intervention des conseillers selon leurs statut est limitée à des taches qui ne peuvent pas être associées à la pratique de la psychologie scolaire telle que décrite précédemment.

Par contre, celle du psychologue scolaire est à concevoir en direction de la communauté éducative et non point seulement en direction de

l'élève (communauté éducative telle que définie par l'article 19 de la loi 04/08 du 23/01/2008 loi d'orientation de l'éducation nationale).

Perspectives

Nous parions enfin que les besoins thérapeutiques croissants induits par les problématiques sociétales telles que les conflits familiaux, la violence à l'école, la crise économique et ses conséquences sur l'emploi notamment chez les jeunes et aussi des addictions diverses, des phénomènes migratoires..., nous interpellent et nous suggèrent d'adapter la formation du psychologue à tous ces champs d'action.

Cette nécessité d'adapter les profils et les programmes de formation nous est dictée par l'esprit de la réforme instituée par la loi d'orientation de l'enseignement supérieur (Loi 06/08 du 23/02/2008) dont le principal objectif est la satisfaction des besoins multiformes de la société et de l'économie

Pour pallier à ces carences, deux pistes nous semblent-ils sont porteuses :

- **La formation pour gagner en efficience**

A l'université de Constantine, la psychologie scolaire existe en tant que spécialité depuis plusieurs années (avant la généralisation du système LMD).

Cette formation, devant l'absence de statuts, gagnera en efficience en associant et en sensibilisant les professionnels de l'éducation et les pouvoirs publics à l'intégrer dans la sphère de l'école algérienne en crise. Crise du lien social à l'école qui se manifeste par les phénomènes de violence que nous rapporte l'actualité quotidienne et que le ministère tente de juguler par le recrutement d'agents de sécurité et par le recrutement de plus de conseillers, selon les déclarations de la ministre de l'éducation nationale du 7/11/2015 et qui nous semblent être de fausses solutions à un vrai problème. Crise du lien social induite aussi par la perte de statut de l'école qui se manifeste par la désertion en masse des élèves au profit des cours particuliers. Crise du lien due aussi à la perte de l'autorité pédagogique et morale de l'enseignant...

- **Le monde associatif pour la cohésion sociale**

Celui-ci est souvent appréhendé à travers l'angle de l'engagement et du bénévolat, en valorisant l'idée de don de soi et de générosité. Jamais ne prévaut sur cet univers une approche centrée sur la notion du travail. Dans les pays développés, donc à forts indices de citoyenneté, l'évolution du salariat dans les associations, observée en parallèle de

Situation et devenir du métier de psychologue en Algérie.

l'évolution de l'emploi public, montre que l'emploi associatif croît à un rythme deux fois supérieur à celui de l'emploi public.

Ceci soulève la question de la substitution possible de l'emploi associatif à l'emploi public. On peut s'interroger sur le statut à inventer du travailleur associatif dans le cadre d'une réforme de la fonction publique et se demander si le travail associatif n'est pas en mesure de compléter le travail d'intérêt général qu'était celui des fonctionnaires. L'emploi dans un secteur associatif qui est porteur de transformations sociales commence à se professionnaliser. L'engagement bénévole n'est plus suffisant, car on arrive dans une crise sociale, institutionnelle et économique qui fait que l'on n'est plus dans la réparation sociale mais dans l'accompagnement d'une jeunesse qui a perdu des repères, notamment en lui facilitant une intégration sociale par le travail élément intégrateur par excellence.

Conclusion

Devant ce constat et dans le cadre des réflexions en cours à l'éducation nationale concernant le bac notamment et aussi dans l'enseignement supérieur concernant le système LMD et enfin plus largement dans la sphère économique en crise nous pouvons faire les propositions suivantes :

- Réfléchir et proposer de nouveaux profils de formation du psychologue et sortir du cloisonnement actuel (psychologie clinique, scolaire, du travail ...) pour aller vers un profil à compétences horizontales et assurer une plus grande employabilité car derrière un cas d'échec scolaire ou d'un burn out ou un trouble du comportement on retrouve toujours des composantes psychiques, sociales et relationnelles.
- Revoir les spécialisations au niveau des masters pour répondre aux besoins spécifiques de la société.
- Réfléchir aux contenus de la licence de psychologie et aux critères d'éligibilité à ces études.
- La transformation de l'activité associative en activité professionnelle

Cette professionnalisation donne par conséquent au mouvement associatif plus de force pour essayer de résister à la tentative permanente d'instrumentalisation de la vie associative par la puissance publique.

À travers toutes ces démarches, il s'agit de construire des ressorts de citoyenneté active

Quand la puissance publique regarde la société civile organisée elle doit se rappeler qu'elle peut faire agir les fonctions de concertation et de

consultation au lieu de l'instrumentation et du contrôle (l'exemple des syndicats dits autonomes en Algérie, syndicats de l'éducation ,de l'administration, de l'enseignement supérieur... est édifiant sur la conduite à suivre).

Concernant le salarié, le problème pour les associations n'est pas de recruter les compétences utiles au développement du projet seulement, mais de faire en sorte que dans le temps qu'il consacre à l'association sur ses compétences il puisse aussi investir le projet pour comprendre ses valeurs.

Quand les associations travaillent à la question du bénévolat et du salariat, c'est une nouvelle phase historique. Ce dont les associations font la promotion, c'est la valorisation de l'engagement et derrière cela il y a un réel enjeu, y compris pour les démocraties avancées: la question de la complémentarité des associations et du service public, et, en corollaire, la participation des associations à l'intérêt général et notamment la création d'emploi.